



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Numéro de la délibération  
8<sup>ème</sup> délibération

3EME SESSION ORDINAIRE DU VENDREDI 12 AVRIL 2019

**Réhabilitation des chaussées communales. – Demande de subventions**

L'an deux mille dix-neuf et le douze du mois d'avril, à dix-huit heures trente-cinq minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-ANNE, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BAPTISTE, maire.

Convocation faite le  
05 avril 2019

Membres  
en exercice : 35

Etaient présents: M. Christian BAPTISTE, M. Aurélien ABAILLE, M. Lucien GALVANI, Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL, M. Hugues CHATEAUBON, Mme Lydia COURIOL, M. Dunière AGLAS, Mme Sylvia LAPTES, M. Marcel KANDASSAMY, Mme Eddie MIXTUR, Mme Valérie HUGUES, Mme Mariette PASSAVE-MANDRET, Mme Marie-Anièce MANNE, Mme Marthe BOUCAUD, Mme Nicole BAZZOLI, M. Francs BAPTISTE, Mme Michelle MAXO, M. Lucien PHILIBERT, M. Philippe TROUPE, M. Eric LATCHOUMANIN, M. Germain GRANDISSON, M. Georges NARDIN, M. Fabrice DURO.

Était absente représentée: Mme Evelyne VACHER (représentée par Monsieur Francs BAPTISTE).

DÉLIBÉRATIONS  
AFFICHÉES  
Le 15 avril 2019

Étaient absents excusés : M. Tony ABRAHAM, M. Jacques-Edouard CHIPOTEL.

SAINTE-ANNE,  
Le 15 avril 2019

Étaient absents : M. Patrice PEDRE, M. Max LAURENT, Mme Alix HUYGUES-BEAUFOND, M. Marcellin LACHOUA, M. Christophe CATHERINE, M. Jean FAHRASMANE, Mme Anne-Marie BONDOT, Mme Sylvie VANOUKIA, Mme Diana PERRAN.

-----  
Secrétaire de séance : Madame Mariette PASSAVE-MANDRET  
-----

Le conseil municipal ;

Oui l'exposé du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 8 avril 2019 ;

A l'unanimité ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'approuver, ainsi qu'il suit, le plan de financement relatif à l'opération «Réhabilitation des chaussées communales » :

Dépenses en € HT	
Postes de dépenses	Montant
Bourg.- Route de la plage	49 773 €
Chateaubrun.- Route des 500 pas	103 939 €
Chateaubrun.-Rue Camille Catherine	67 489 €
Gissac.- Rue Gommier	94 473 €
Gissac.- Rue Bois de Rose	67 150 €
Richeplaine.- Rue Jarcel Rendu	18 000 €
<b>Total</b>	<b>400 824 €</b>

Recettes en € HT	
Financeurs	Montant
Commune (20%)	80 165 €
DETR (80 %)	320 659 €
<b>Total</b>	<b>400 824 €</b>

**Article 2 :** d'autoriser le Maire à solliciter la subvention correspondante auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

**Article 3 :** d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette opération.

**Article 4 :** de charger le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre.

Fait et délibéré à Sainte-Anne  
Les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



*N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.*

*Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. (L 2131-1 du CGCT). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».*